Il était une fois...
La revue de l'association Lire et faire lire

Édito

Avec ce numéro spécial de sa revue, **Lire et faire lire a souhaité s'adresser particulièrement aux structures éducatives qui accueillent, ou souhaitent accueillir l'action de ses 17315 bénévoles**. Dès sa naissance, en 1999, c'est vers l'Ecole que s'est tourné Lire et faire lire. Démarche naturelle puisque l'Ecole est sans conteste le lieu de vie où l'enfant est directement concerné par la lecture, lieu déterminant pour son apprentissage, pour l'éveil du goût à fréquenter les livres, lieu essentiel également dans le processus de socialisation. En temps scolaire et hors temps scolaire, l'Ecole accueille les bénévoles pour ces moments privilégiés de rencontre et de plaisir partagé autour de la littérature vivante. Le soutien du Ministère de l'Education Nationale, l'écoute attentive de l'institution scolaire au plan local ont permis que Lire et faire lire soit reconnu et identifié comme un acteur à part entière de l'accompagnement éducatif. Et cette fonction, aux côtés des autres acteurs de l'Ecole, devrait se développer encore. Mais, d'une manière très naturelle, Lire et faire lire se montre de plus en plus présent dans des espaces très divers de la vie des enfants, et entend développer son action avec le même plaisir et les mêmes exigences que ceux déployés au sein de l'Ecole. Centres de loisirs, bibliothèques, projets éducatifs menés dans le cadre des politiques éducatives territoriales…

Lire et faire lire présent dans plus de 9800 structures éducatives - est contagieux ! Sans doute en raison de la simplicité (toute relative cependant !) de ce programme, de la générosité de ses acteurs, de cette dimension intergénérationnelle qui semble tant répondre à une demande urgente de notre société.

Nous souhaitons insister sur l'engagement résolu de Lire et faire lire au sein des structures de la petite enfance. Les conventions signées en 2007, 2010 et 2014 à l'échelon national avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) nous y ont encouragés, comme elles doivent inciter les coordinations départementales à décliner sur le terrain local ce partenariat riche de promesses. Quels que soient les lieux, Lire et faire lire continuera à se développer dans une étroite relation avec l'ensemble des acteurs éducatifs de ce pays, contribuant ainsi au lien social. C'est dans l'écoute et la rencontre des multiples acteurs de terrain que Lire et faire lire continuera son action et traduira en réalité concrète ce désir, demeuré intact, d'un vaste mouvement citoyen.

Michèle Bauby-Malzac
Présidente de Lire et faire lire

Sommaire

2 **Présentation de Lire et faire lire**

4 **Lire et faire lire et les politiques éducatives locales**

5 **Lire et faire lire dans les écoles**

6 **Lire et faire lire dans les structures Petite enfance**

7 **Lire et faire lire dans les bibliothèques**

8 **Lire et faire lire dans les centres de loisirs**

Numéro spécial collectivités territoriales, établissements scolaires, associations et équipements éducatifs

Lire et faire lire : 3, rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 43 58 96 50
www.lireetfairelire.org
Directrice de publication :
Michèle Bauby-Malzac
Maquettiste : Yann Buhot
Tirage : 9 000 exemplaires
Dépôt légal à parution

Des bénévoles de plus de 50 ans viennent lire des histoires aux enfants

Lire et faire lire est un programme national appelant les retraités à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Nous ne faisons ni soutien scolaire ni apprentissage. **Nos lecteurs ont pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, fréquentant l'école primaire mais également des structures Petite enfance, des associations socio-culturelles, des centres de loisirs, des structures médico-sociales et des bibliothèques. Des séances de lecture sont ainsi organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.**

Ce programme est géré par l'association nationale du même nom, créée fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et porté sur l'ensemble du territoire par deux organismes : La Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).
Depuis le début, le Ministère de l'Éducation nationale subventionne et appuie cette initiative. Plusieurs mécènes privés ont participé au développement en contribuant au financement de l'association nationale. **En 2016, 17 300 lecteurs bénévoles interviennent dans plus de 9 800 structures éducatives (écoles, bibliothèques, crèches, centres de loisirs, centres sociaux…)**

7504 écoles représentent 77% des structures d'intervention de Lire et faire lire (chiffres 2016).

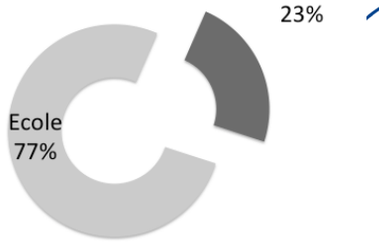

2295 autres structures représentent 23 % des lieux d'accueil ainsi

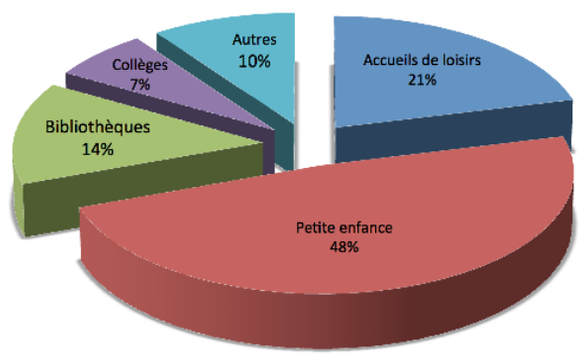

Les Coordinations départementales Lire et faire lire

LIRE ET FAIRE LIRE est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales. Leurs structures départementales organisent et coordonnent le programme. Ces coordinations départementales de Lire et faire lire accueillent les bénévoles et les mettent en rapport avec une structure éducative dans laquelle ils interviendront auprès des enfants. Dans certains départements, ces coordinations peuvent avoir le statut d'associations. Par conventions particulières, des associations partenaires peuvent relayer Lire et faire lire. Des bénévoles relais peuvent également transmettre les informations nationales et départementales aux lecteurs de leur quartier et apporter leur aide aux coordinateurs.

Qu'est ce que l'Union Nationale des Associations Familiales ?

L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics. En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'UNAF et ses unions départementales (UDAF). C'est donc une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Qu'est ce que la Ligue de l'Enseignement ?

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT a été créée en 1866. Mouvement d'éducation populaire, elle invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.
Pour ce faire, la Ligue de l'Enseignement est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de 102 fédérations départementales, 22 unions régionales, 30 200 associations affiliées, 2,3 millions d'adhérents. Ses domaines d'interventions : organisations d'activités culturelles et sportives, organisations de vacances et de classes de découverte, actions internationales, débats, formations, lutte contre la précarité…

Les chartes de Lire et faire lire

Des chartes ont été élaborées dans le cadre de notre programme : une charte pour les lecteurs bénévoles et une charte pour les structures éducatives. Elles définissent le rôle et les engagements de chacun. Elles sont disponibles dans leurs intégralités sur simple demande ou sur notre site internet : **www.lireetfairelire.org**

Ils soutiennent Lire et faire lire

Ministere de l'education nationale : Depuis sa création en 1999, Lire et faire lire est soutenu par le ministère de l'Education nationale, en particulier pour ses actions dans le dispositif de l'éducation prioritaire.

Ministere de la culture et de la communication : Le service du Livre et de la Lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles subventionne Lire et faire lire depuis 2006.

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : Lire et faire lire avec son projet « Temps Livres » est lauréat de «la France s'engage», initiative lancée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse avec le soutien de Total. Par ailleurs, la direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) soutient l'opération «Sacs de Pages». Lire et faire lire est agréé association nationale de jeunesse et d'éducation populaire depuis le 27 janvier 2005.

Le cget, commissariat général a l'egalite des terrtoires soutient l'action de Lire et faire lire dans le cadre du PRE (Programme de réussite éducative).

Le Ministère de la Famille, de l'enfance et des Femmes soutient l'action de Lire et faire lire.

La CNAF, Caisse nationale des allocations familiales appuie Lire et faire lire dans le cadre de son action en faveur du soutien à la parentalité.

RecyclLivre entreprise de l'ESS qui collecte et vend des livres d'occasion depuis 2008 soutient Lire et faire lire en reversant 1% de son C.A et fait bénéficier Lire et faire lire d'une commission sur les livres vendus collectés chez des donateurs mentionnant Lire et faire lire.

La Fondation SNCF qui depuis 20 ans soutient le monde associatif se concentre sur deux enjeux : la solidarité et les jeunes. Elle apporte son soutien à Lire et faire lire pour la formation initiale des bénévoles.

La Sofia, société civile de perception et de répartition de droits, consacre 25% du montant annuel de la rémunération pour copie privée à l'aide à la création, à la promotion, à la diffusion des œuvres et à la formation des Auteurs. La Sofia soutient notamment la venue d'auteurs en milieu rural qu'organise Lire et faire lire.

Didier jeunesse soutient Lire et faire lire en versant une partie des recettes d'un album jeunesse par an.

La Fondation Groupe ADP, associée à des programmes d'intérêt général et culturels, soutient Lire et faire lire pour mieux accompagner les bénévoles et développer leur présence en quartiers prioritaires sur l'ensemble du territoire et particulièrement en Ile-de-France.

Le fonds maif pour l'education, dont l'objet est de soutenir des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation, apporte une contribution financière à Lire et faire lire.

Ag2r la mondiale apporte son soutien à l'action en faveur du vieillissement actif des seniors que mène Lire et faire lire.

Le Festival du livre qui fait la promotion de la lecture et de la culture dans les écoles primaires depuis 17 ans soutient Lire et faire lire.

Natixis apporte leur soutien à Lire et faire lire et propose à ses salariés de s'engager comme lecteur.

Milan apporte son soutien financier à Lire et faire lire et est partenaire de l'opération menée lors de la Semaine de la presse à l'école avec Culture Presse, l'Union des commerçants des loisirs et de la presse.

Le Fonds Decitre pour la lecture et l'ecriture apporte à l'association un soutien financier et contribue à la dotation du Prix Poésie.

Le prix des incorruptibles qui a mobilisé pour sa 27e édition 415 216 jeunes lecteurs répartis dans plus de 8 000 établissements scolaires et périscolaires soutient Lire et faire lire.

La CCAS, engagée de longue date en faveur de la lecture, met en place des actions locales avec Lire et faire lire.

Des bénévoles formés

Faire de cette lecture des moments conviviaux et de partage n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître. C'est pour cela que Lire et faire lire a choisi de faire appel à des professionnels afin de proposer des formations à ses bénévoles. Autour de trois axes principaux : la connaissance de la littérature jeunesse, la lecture à voix haute, la psychologie de l'enfant et la vie de groupe.

associations et autres partenaires

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illetrisme, l'Association des Bibliothécaires de France, L'association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, La Bibliothèque nationale de France et le Centre national de la littérature pour la jeunesse

Le Centre national du livre, la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, la Constellaton, Culture du Cœur, Générations Mouvement, la Maison de la Poésie, Le Printemps des Poètes

Lire et faire lire et … les politiques éducatives locales

Lire et faire lire se développe en étroit partenariat avec les acteurs éducatifs locaux et s'insère dans les dispositifs de politiques éducatives locales.
Les coordinateurs départementaux ont à coeur de mener l'action en concertation avec l'Inspection Académique, les élus locaux (et plus particulièrement ceux chargés des affaires scolaires), les cadres territoriaux en charge des dossiers éducation, les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DDCS…), les CAF…
Depuis 2005, nous portons notre effort plus particulièrement en direction des quartiers défavorisés. Soucieux de favoriser l'égalité des chances et de conforter les liens intergénérationnels, nous voulons développer l'action des retraités dans les zones urbaines sensibles.
Lire et faire lire est implanté à près de 10% dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Bien sûr, ici encore plus qu'ailleurs, la dimension intergénérationnelle de Lire et faire lire manifeste la solidarité indispensable entre les personnes âgées et les plus jeunes pour combattre les inégalités sociales.
Depuis 2013, le développement de Lire et faire lire en milieu rural est également une priorité de l'association.

Des conventions de partenariat…

Lire et faire lire favorise un étroit partenariat avec les collectivités locales pour la mise en place du dispositif.
Les conventions de partenariat définissent les rôles et obligations de chacun, facilitant l'intervention des bénévoles.
Des modèles de conventions sont disponibles auprès de nos coordinations départementales.

… et des livres passionnants

En concertation avec l'équipe éducative, les bénévoles font leur choix de livres, sélectionnés en bibliothèque, extraits de leur collection privée ou sortis de la BCD de l'école.

Lire et faire lire dans les Temps d'activités périscolaires (avril 2016)

La mise en place des nouveaux temps éducatifs a présenté une réelle opportunité pour Lire et faire lire de se développer. La reconnaissance de la place de Lire et faire lire parmi les acteurs éducatifs nationaux et locaux a permis d'installer durablement le partenariat notamment avec les collectivités territoriales.

Bruno Cheminat, adjoint au maire et Antony Leguay, coordinateur enfance jeunesse et sports de Rochefort sur Loire (44) reviennent sur la mise en place de Lire et faire lire dans la commune.

Comment Lire et faire lire intervient dans votre commune ?
Lire et faire lire intervient les mardis et jeudis sur la période scolaire de 13h15 à 14h20 dans le cadre des Temps d'activités péri-éducatifs (TAP). Nous avons 8 bénévoles pour assurer l'activité, 3 personnes par jour et 2 remplaçantes. L'activité est à destination des enfants de GS/CP et CE1/CE2.

Quelle place a Lire et faire lire dans les TAP's ?
L'activité Lire et faire lire a une place tout aussi importante que tout autre activité dans le cadre des TAP ; Tous les enfants de GS/CP et CE1/CE2 participent à un cycle d'activité Lire et faire lire. Nous respectons le temps de 3/4 heure maxi pour l'activité et des petits groupes de 3 à 6 enfants par bénévole. Les bénévoles de Lire et faire lire encadrent un groupe TAP le mardi et jeudi. Les enfants apprécient beaucoup cette activité, elle est perçue comme un temps de partage, de repos et d'échange autour d'histoires.

Comment s'est négocié ce partenariat ?
Les bénévoles de Lire et faire lire intervenaient déjà avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; Nous avons donc réuni les bénévoles pour voir avec eux les éventuelles possibilités pour poursuivre leur activité dans le cadre des TAP tout en respectant les principes de Lire et faire lire. Ensuite, une rencontre a eu lieu avec les coordinateurs Lire et faire lire de Maine et Loire avec notre équipe de bénévoles pour finaliser cette mise en place.

Lire et faire lire en partenariat avec l'Association des Maires de France propose le label « Ma commune aime lire et faire lire». Serez-vous candidat ?
Oui, nous pourrions candidater. On définirait les axes de développement de l'action Lire et faire lire avec le comité de pilotage TAP et le conseil municipal.

Les élus de Paris accueillent, en présence du recteur d'Académie, Lire et faire lire et ses bénévoles à l'Hôtel de Ville

Sur le temps scolaire

En accord avec l'education nationale (professeurs des écoles, directeurs d'école, Inspecteur de l'Education Nationale, Inspection d'Académie), les bénévoles de Lire et faire lire interviennent durant le temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et sous la responsabilité de l'enseignant qui les accueillent. De nombreuses écoles maternelles font ainsi intervenir Lire et faire lire. Dans les écoles élémentaires, Lire et faire lire s'adresse prioritairement aux élèves du cycle 2 mais également à ceux du cycle 1 et 3.

L'intervention des bénévoles est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Cette dernière constitue des groupes de 2 à 6 élèves pour chaque lecteur. La fréquence des interventions est définie par le corps enseignant en tenant compte des disponibilités des bénévoles.

Les 36 heures annuelles d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) placées sous la responsabilité des enseignants peuvent être le cadre de l'intervention des bénévoles en temps scolaire.

L'Inspection d'Académie peut demander à la coordination départementale Lire et faire lire une attestation d'agrément pour les bénévoles intervenant sur le temps scolaire. Les coordinations font alors référence à l'agrément dont bénéficient la Ligue de l'enseignement et l'UNAF, réseaux porteurs du programme.

Sur le temps périscolaire

Lire et faire lire privilégie les séances de lectures organisées sur le temps périscolaire le matin avant la classe, à l'heure du déjeuner ou en fin d'après-midi.

Les bénévoles interviennent dans les locaux de l'école mais dans un temps géré par les communes et sous la responsabilité du personnel recruté afin d'encadrer ces activités. Les conventions de partenariats signées entre la coordination départementale Lire et faire lire et la commune (ou l'intercommunalité) précisent les conditions d'intervention des bénévoles. Les conditions matérielles de leur accueil sont primordiales pour un bon déroulement des séances de lecture. Ainsi seront privilégiés les endroits calmes, confortables aussi bien pour les enfants que pour les bénévoles. De même les enfants seront informés de la venue des lecteurs et les groupes participants constitués.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires engagée à la rentrée 2013, le Ministère de l'éducation nationale a souhaité qu'aucun enfant ne soit laissé sans solution de prise en charge avant 16h30. Cela relève du choix de chaque collectivité qui peut proposer des activités ou pas, gratuites ou pas. Les bénévoles Lire et faire lire peuvent intervenir dans ces TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans les conditions habituelles du programme Lire et faire lire (séance de lecture d'une vingtaine de minutes, groupe d'enfants de 6 maximum).

Extrait de la circulaire du MEN du 31.05.2013

« Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, l'apprentissage et la maîtrise de la langue demeurent au cœur de l'action prioritaire du ministère de l'éducation nationale. La loi d'orientation et de programmation met également en évidence l'importance d'une ouverture au monde, celle de l'éducation à la citoyenneté et l'acquisition d'une culture partagée auxquelles « Lire et faire lire » peut contribuer dans le cadre des projets d'école et d'établissements. Dans ce contexte, «Lire et faire lire» a un rôle majeur à jouer, en conduisant des actions complémentaires aux apprentissages scolaires selon trois axes principaux :

- le développement de la lecture aux tout-petits ;
- l'accompagnement des nouveaux rythmes scolaires (éducatifs..) et la participation aux projets éducatifs territoriaux (PEDT) ;
- l'affirmation du lien intergénérationnel

au service de la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge, qui aura une résonance particulière en 2013, année de la grande cause nationale.

Ces priorités présentent une bonne adéquation avec celles affichées par le ministère de l'éducation nationale et devrait permettre de donner un nouvel essor à l'intervention des bénévoles « Lire et faire lire » soit pendant le temps scolaire, soit dans le cadre de la mise en place des activités pédagogiques complémentaires (APC), soit en complément du temps scolaire.»

Pour le Ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le Directeur de l'Enseignement scolaire

LECTURE. Cette année, l'école primaire Jules-Ferry a décidé de faire appel à des retraités bénévoles pour faire la lecture aux enfants de 6 à 8 ans chaque semaine

Un plaisir partagé

Olivier Bonnefon

Parce que de nombreux enfants n'ont pas d'accès à la lecture dans leur famille, une triste réalité toujours présente aujourd'hui en France, Gilbert Lamote, directeur de l'école élémentaire Jules Ferry, a décidé de faire venir le livre à eux. Comment ? En faisant appel à des retraités afin de transmettre aux enfants le plaisir parfois jubilatoire de la lecture.

Depuis quelques semaines, l'enseignant a recruté une équipe d'aînés. Ces bénévoles très motivés, se préparent à intervenir au cours de la classe afin de lire des histoires aux enfants, les faire lire à voix haute dans une démarche de découverte et d'échange. Un temps de parole. Une réunion préparatoire est prévue ce mardi soir.

« J'ai découvert cette opération à l'école Jean Moulin du Polo Beyris, école publique bilingue. Un senior venait une fois par semaine lire des histoires en langue basque à des groupes de quatre à cinq enfants de 6 à 8 ans. Une expérience enthousiasmante », se souvient Gilbert Lamote.

Lien intergénérationel. Pour le maître d'école, l'arrivée de ces lecteurs ou lectrices aux cheveux poivre et sel, permet également de cultiver le lien entre les générations. « Ils apportent aux enfants leurs qualités humaines, culturelles, du vocabulaire, des expressions, des anecdotes, une mémoire. Ils n'attendent rien en retour. Pour beaucoup, c'est comme savourer un bonheur d'être au contact de la jeunesse. »

L'enseignant dirige en effet ces « moments d'intimité avec le livre ». Les séance restent placés sous sa responsabilité directe. « Le retraité n'est pas là pour faire une leçon structurée ou du soutien scolaire. Juste transmettre sa passion de l'écrit. »

Pour Gilbert Lamote, lire c'est comme respirer. Le directeur de l'école Jules Ferry a demandé à des aînés de venir partager ce plaisir avec des CP et CE 1

PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

« Lire et faire lire » est une opération encadrée par l'Union nationale des associations familiales et la Ligue de l'enseignement. Elle est inspirée par une charte et peut se dérouler hors temps scolaire ou dans le temps scolaire. C'est cette dernière option privilégiée par Gilbert Lamote et son équipe.

« Nous allons associer quatre classes de CP et de CE 1. Les thèmes travaillées en classes seront très variés. J'aime cette citation de Jean Cocteau : « un beau livre, c'est celui qui sème à foison les points d'interrogation ». Alexandre jardin qui est l'un des initiateurs a également dit : « lire, c'est vivre plusieurs fois. » Je trouve ça très juste. »

Le coup d'envoi de cette opération sera donnée après les vacances de la Toussaint à l'école Jules Ferry. Le début d'une année ou presque de bonheur. « Nous avons intégré les besoins des aînés dans l'emploi du temps. Mais c'est pour eux un joli engagement » reconnaît Gilbert Lamote.

Ce dernier ne cache pas qu'il y avait peu de livres chez lui quand il était enfant et que « Lire et faire lire » est vraiment une « chance ». « L'accès au livre s'est beaucoup démocratisé. Mais il faut toujours donner envie, éveiller, faire rêver. »

Sud Ouest, 18 octobre 2005

Lire et faire lire… dans les structures Petite enfance

LIRE ET FAIRE LIRE A EGALEMENT POUR OBJECTIF le développement de la lecture en faveur des enfants fréquentant les structures éducatives et sanitaires de la «petite enfance».
Les bénévoles proposent des lectures à haute voix aux enfants accueillis dans les crèches collectives et familiales, dans les haltes-garderies, dans les jardins d'enfants, dans les établissements multi-accueil pour les moins de 6 ans, dans les relais d'assistantes maternelles (les RAM)...
Dans le cadre d'une convention signée avec la coordination départementale Lire et faire lire, les structures Petite enfance accueillent des bénévoles.
C'est un éveil culturel qui est ainsi offert à ces enfants non scolarisés et à leurs familles.
En effet, la fréquentation des structures de la petite enfance par les familles permet également d'élargir l'intervention de Lire et faire lire, incitant au partage entre les parents et les enfants du plaisir de la lecture.
La Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) a signé avec Lire et Faire Lire en 2014 une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle soutenant le développement de l'action des bénévoles au sein des structures Petite enfance et multi-accueil.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET LES INTERVENANTS

Les structures d'accueil de la petite enfance prennent en compte la place des parents et des intervenants extérieurs dans leurs règlements de fonctionnement.
Ces règlements précisent notamment les éléments concernant la vie et le fonctionnement général de l'établissement, ou du service. La structure s'engage à informer les parents (projet pédagogique, sorties, intervenants extérieurs pour des activités, etc).
Les bénévoles de Lire et faire lire interviennent dans le cadre de ces règlements et en accord avec les personnels et administrateurs des structures d'accueil.

LE LIVRE ET LES BEBES

Entre deux et trois ans, tous les enfants qui développent une soif et une curiosité égales pour l'écrit. Ils veulent savoir ce que cela veut dire et cela, en même temps qu'ils apprennent à parler. Un bel âge pour leur lire des histoires à voix haute !

INITIATIVES
Les structures se bougent…

Paris

Marie-Jo vient lire des histoires !

À la halte-garderie de l'UDAF, à Paris, une bénévole de l'association Lire et faire lire vient raconter des histoires aux petits chaque semaine. Un rendez-vous qu'ils attendent avec impatience.

L'activité lecture est inscrite plusieurs fois dans le planning de la journée... Parfois c'est Marie-Jo qui vient rendre visite.

Lorsque Marie-Jo est arrivée, en début d'après-midi, avec quelques livres sous le bras, les enfants ont tous quitté leur activité pour se précipiter vers elle. Pour la deuxième année consécutive, cette jeune retraitée active a en effet choisi de transmettre aux enfants de cette halte-garderie du XVIIe arrondissement parisien, son amour de la lecture et son goût des mots. Chaque semaine, elle se rend à la bibliothèque et choisit avec soin des livres où une attention particulière a été prêtée aux illustrations. Ce sont ces dessins que les enfants vont regarder pendant que Marie-Jo va raconter l'histoire, en pointant du doigt les quelques « détails » qui auraient échappé aux tout-petits. Car, contrairement à ce qu'elle ferait avec des élèves d'une classe de CE1 ou de CE2 (le « public » plus traditionnel de l'association Lire et faire Lire), avec « ses » tout-petits, Marie-Jo ne se contente pas de lire un texte, aussi bien écrit soit-il. Elle fait également le lien avec les illustrations qu'elle décrypte à leur attention. D'ailleurs, elle le fait tellement bien que les enfants ont du mal à rester assis sur le canapé du coin lecture et qu'ils font des tentatives répétées pour venir s'asseoir sur ses genoux... tentatives vaines puisque Marie-Jo sait trouver la juste distance entre le « trop près » et le « trop loin ».

La lecture, c'est tous les jours

Dans cette halte-garderie gérée par l'Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF), les livres avaient déjà leur place bien avant qu'une bénévole de l'association Lire et faire lire n'y entre. L'activité lecture est en effet plusieurs fois inscrite dans le planning de la journée, et les enfants qui y passent quelques heures, savent qu'ils pourront écouter des histoires, même si ce n'est pas le jour où Marie-Jo vient leur rendre visite. *« Les enfants ont un coffre rempli de livres, avec lesquels ils peuvent jouer. Mais il y a aussi les livres que nous empruntons à la bibliothèque voisine, soigneusement rangés sur les étagères d'une bibliothèque, et que les enfants ne peuvent toucher qu'en présence d'un adulte »*, explique Françoise Lebaron, directrice de la halte-garderie. *« Nous pensons qu'il est important de faire un travail soutenu sur la lecture et d'installer la langue française auprès d'enfants qui parlent souvent une autre langue à la maison. Par le biais de la lecture, le français doit devenir la langue du plaisir, celle qui permet de rêver, de développer leur espace imaginaire. »* Un travail qui porte ses fruits si l'on en croit l'expérience de cette petite fille en très grande précarité, envoyée à la halte-garderie par les services de PMI, et qui est « première » de sa classe depuis maintenant deux ans. Ou si l'on en juge par les cris de joie de Milena et Marcel qui saluent l'arrivée de Marie-Jo. Qui pourrait croire qu'ils furent, tous deux, des enfants d'une extrême timidité, qui osaient à peine ouvrir la bouche ?

Marie-Jo ne se contente pas de lire un texte, aussi bien écrit soit-il. Elle fait également le lien avec les illustrations...

Catherine Cordonnier

Lire et faire lire

Plaisir de lire : Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture soutenu par 120 écrivains. En cohérence avec les pratiques pédagogiques des structures, les bénévoles de l'association offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture.
Toutes les semaines : Si ce programme s'adresse en priorité aux enfants des classes élémentaires, des lecteurs interviennent aussi, comme Marie-Jo, dans les centres de loisirs ou les crèches. C'est la structure qui définit la fréquence des interventions, en fonction également de la disponibilité des bénévoles.

Contacts

Lire et faire lire
3, rue Récamier – 75341 Paris CEDEX 07
Tél : 01 43 58 96 25
Mail : information@lireetfairelire.org

Sophie Lanternier
Chargée de mission
Udaf 75
28, place Saint-Georges
75009 Paris
Tél : 01 44 53 49 78
Mail : udaf75@udaf75.fr

18 IPro-64 *janvier 2008*

Infocrèche pro, janvier 2008.

Lire et faire lire et les bibliothèques, les Médiathèques et les BDP

À l'heure où le programme Lire et faire lire est présent sur l'ensemble du territoire, les partenariats se multiplient et se renforcent avec le réseau des bibliothécaires. Le bilan annuel complété par les coordinations départementales montre que des formations à destination des lecteurs bénévoles sont mises en place avec l'aide des bibliothécaires et que des séances de lecture ont également lieu au sein de ces structures. Du service d'accueil au relais d'information, en passant par la sensibilisation à la littérature jeunesse et le prêt de livres, les bibliothèques sont des partenaires privilégiés pour notre dispositif. La lecture ne va pas de soi, découvrir la richesse d'une illustration, d'un texte demande un effort de médiation que les bibliothécaires accomplissent avec un remarquable professionnalisme, une curiosité aiguisée et souvent beaucoup d'audace. Lire et faire lire ne peut se concevoir localement qu'avec le concours éclairé des bibliothécaires, véritables professionnels du livre qui savent parler littérature avec enthousiasme, et sont à même de conseiller nos lecteurs bénévoles. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, Lire et faire lire et l'Association des bibliothécaires de France ont conçu, en novembre 2015, une charte de partenariat.

Des exemples de partenariats :

• Carte grand lecteur remise à chaque lecteur Lire et faire lire. • La participation à l'achat des recueils pour le Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire. • Formation des lecteurs bénévoles Lire et faire lire.

Bibliothécaire (Auch) faisant une présentation de livres pour les tout-petits.

Médiathèque à Canteleu : un témoignage de coopération

À canteleu, dans les champs d'action du livre et de la lecture, il existe une coopération féconde entre une institution, la médiathèque et une association, l'antenne cantilienne de Lire et faire lire.

Cette coopération entre deux mondes différents, les bénévoles d'une part et un service public territorial d'autre part, s'est établie progressivement et de façon pragmatique. Aujourd'hui des actions communes sont menées parfois à deux, parfois en relais avec d'autres partenaires comme la Confédération syndicale des familles ou la communauté enseignante. Seul le respect de l'identité de l'autre a servi de préalable à cette coopération.

Canteleu est une ville de 15000 habitants de l'agglomération ouvrière de Rouen. Elle présente l'un des plus forts taux de chômage et l'un des plus forts taux d'échec et de difficulté scolaire. La culture est un élément de la volonté municipale d'intégration des populations rencontrant des difficultés sociales ou parentales. La Médiathèque a requalifié son action de lecture publique au sein d'un Contrat Ville Lecture en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle).

Ce partenariat retient quatre axes de développement :

- Contribuer à l'éveil culturel du bébé par le livre
- Renforcer les partenariats entre la médiathèque et les mondes de l'éducation et de l'animation
- Renforcer les passerelles entre la lecture et les autres pratiques culturelles
- Promouvoir le patrimoine écrit et littéraire de la bibliothèque Flaubert.

Lire et faire lire fut associé au départ au comité de pilotage du Contrat Ville Lecture.

Très vite il est apparu que Lire et faire lire était intéressé par les actions de l'axe 2 de notre contrat. Par ailleurs, l'activité de lecture à voix haute que les bénévoles développaient auprès des écoliers cantiliens a largement inspiré la médiathèque qui a créé son propre club de lecteurs amateurs destinés aux adultes pour lire aux adultes au sein de l'axe 3 du contrat. Chacun a nourri l'activité de l'autre, ce qui a permis de jeter les bases d'une coopération plus serrée sans pour autant « instrumentaliser » ou « récupérer » l'activité de l'autre.

Les outils communs mis en place sont au nombre de trois :

- Le prolongement culturel des projets pédagogiques des écoles cantiliennes. Ainsi, la médiathèque, les enseignants et les bénévoles de Lire et faire lire ont organisé un défi lecture à l'école Flaubert où les bibliothécaires municipaux sont venus lire aux élèves des ouvrages du défi, les bénévoles de Lire et faire lire sont venus lire des ouvrages à la médiathèque.
- « Mercredi moi une histoire », à la Médiathèque.

Il s'agit d'un rendez-vous que les lecteurs bénévoles proposent tous les troisièmes mercredis du mois à tous les cantiliens âgés entre 5 et 10 ans.

- La formation commune. Le Contrat Ville Lecture a permis de financer une formation de lecture d'albums à voix haute ouverte aux lecteurs bénévoles, aux animateurs du secteur municipal ou associatif et aux bibliothécaires.

Joël Dupressoir,
Directeur de la Médiathèque de Canteleu

Lire et faire lire… dans les centres de loisirs

« LIRE ET FAIRE LIRE » A DEPUIS 2005 DIVERSIFIÉ SES LIEUX D'INTERVENTION ET LES BÉNÉVOLES LECTEURS SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS DANS LES STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS DANS LEUR TEMPS DE LOISIRS.

Sylvie Douet, coordinatrice Lire et faire lire à la Ligue de l'Enseignement du Maine et Loire, témoigne de la mise en place de l'opération « Sacs de Pages » en accueils de loisirs et, plus largement, des interventions des bénévoles Lire et faire lire dans ces structures.

Le développement de Lire et faire lire en accueils de loisirs constitue une réelle opportunité pour légitimer la place du livre dans ces structures, et redonner du sens à la lecture sur les temps de loisirs.

Depuis plusieurs années, de plus en plus de structures font la demande d'interventions de bénévoles Lire et faire lire sur d'autres temps de vacances que les congés d'été : pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver ou de printemps.

Quelques structures (accueils de loisirs, maisons de quartiers) accueillent également des lecteurs les mercredis, et ce tout au long de l'année. Pour atteindre cet objectif, le cadre de l'intervention des bénévoles en accueils de loisirs, sur les temps périscolaires ou extrascolaires, doit être défini lors d'une concertation associant le bénévole, le responsable de la structure et le coordinateur départemental Lire et faire lire.

> Outre les centres de loisirs, les centres de vacances, les centres sociaux et d'autres lieux gérés par des collectivités locales ou des associations permettent aux bénévoles de partager le plaisir de la lecture avec les enfants.

Dans le Maine et Loire, en amont de l'opération « Sac de Pages » organisé sur la période des vacances estivales, les bénévoles sont invités à réfléchir, avec les animateurs et les responsables de structure, à l'articulation de l'opération «Sac de Pages» avec le projet pédagogique de la structure.

Des temps de rencontre avec l'ensemble des acteurs permettent de se connaître et de mieux planifier les interventions des bénévoles.

La mise en place de formations spécifiques visant à accompagner les bénévoles à la lecture en accueils de loisirs est nécessaire afin de renforcer les liens entre les différents interlocuteurs autour d'un projet créé autour du livre. Les directeurs de structures, les animateurs, les coordinateurs et les bénévoles Lire et faire lire apprennent, lors de ces formations, à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

Certaines conditions d'accueils et d'interventions des bénévoles doivent être respectées (espaces mis à disposition, moyens mis en œuvre…) afin assurer la qualité des interventions des bénévoles lire et faire lire en accueils de loisirs.

« Sac de Pages » : des livres pour les loisirs

Avec l'opération « Sacs de Pages », les bénévoles disposent d'un lot de livres leur permettant de proposer la lecture d'histoires pendant les petites et grandes vacances et en semaine le mercredi ou le week-end.

Grâce au soutien d'éditeurs, de partenaires, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Lire et Faire Lire fournit au début de chaque été ces sacs de livres aux centres d'accueil collectifs de mineurs inscrits auprès des coordinateurs départementaux Lire et faire lire.

Chaque année, un thème est choisi : « Découvre le monde comme Jules Verne » en 2005, « Eternels héros » en 2006, « A la découverte de l'autre » en 2007, « Le bonheur est dans la nature » en 2008, « Rire à livres déployés » en 2009, « À lire aux Pays des merveilles » en 2010, « l'Outre-Mer en 2011, « la solidarité intergénérationnelle » en 2012, « la citoyenneté » en 2013, le sport en 2014, le rire en 2015 et «Protégez la nature» en 2016…Trois tranches d'âges ont été déterminées : 2-5 ans, 6-12 ans et 2-12 ans et un livret d'accompagnement a été conçu afin de prolonger les lectures par des débats et des jeux liés aux ouvrages proposés. Cette opération connaît au fil des ans de plus de succès : 94 % des coordinateurs et bénévoles se disent satisfaits et reconduisent leur demande, les centres sont nombreux à en faire la demande, les éditeurs participent généreusement.

L'opération 2016 s'est déroulé dans 364 centres de 65 départements. 493 sacs ont été distribué, soit 3058 livres.

Cette opération permet de renforcer les liens avec les animateurs et directeurs de centres. Ainsi des formations sur la littérature jeunesse ou la lecture à haute voix peuvent être organisées conjointement ; les ouvrages sont également fréquemment offerts aux centres à la fin de l'année.